

Communiqué

Bibliothèques universitaires de Rennes 2

Budget provisoire et réductions anticipées : une situation financière inédite

En raison de la censure du gouvernement Barnier, le budget de l'État pour 2025 n'a pas pu être voté par l'Assemblée nationale. La loi spéciale n°2024-1188 du 20 décembre 2024 a permis la mise en place d'un budget provisoire. Pour l'Université Rennes 2, comme pour l'ensemble des universités et organismes de recherche, le ministère a ouvert les crédits au 1er janvier 2025 à hauteur de 25% du budget 2024.

Le budget provisoire permet **d'assurer la continuité, dans la poursuite des actions engagées** à l'exclusion de nouveaux projets. **Ainsi, certaines activités habituellement amorcées en début d'année se voient reportées.**

Quelles conséquences sur les activités de vos BU ?

- **Interruption du service de suggestions d'achat et suspension des acquisitions de documents sur supports ou numériques.** Suite au vote du budget 2025 et quand le Ministère aura validé l'ouverture complète des crédits, les achats des BU de Rennes 2 pourront reprendre.

- **Une programmation culturelle incertaine.** La consigne de « poursuite des actions engagées à l'exclusion de nouveaux projets » pèse également sur les actions culturelles des prochains mois et certaines rencontres ou expositions pourraient se voir annulées en raison de l'incertitude budgétaire.

- **Le maintien des horaires d'ouverture des BU.** Soucieuse de pouvoir offrir un accès de qualité à la communauté universitaire, la BU maintient ses horaires d'ouverture élargis.

Les BU de Rennes 2, mais également des autres universités doivent composer avec cette situation financière inédite, dans l'attente du vote du budget 2025 et de l'ouverture complète des crédits. Aussi, il est déjà établi que les BU de l'Université Rennes 2 **subiront une réduction de leur budget d'environ 10 %**, c'est pourquoi, des arbitrages ont été menés par anticipation, notamment sur la documentation en ligne, ayant pour conséquence **l'arrêt d'une partie des abonnements en ligne**. Cette baisse, combinée à l'augmentation exponentielle du coût des ressources électroniques (augmentation annuelle de 3% en moyenne), ont abouti à un désabonnement de ressources électroniques. Les critères de choix pris en compte sont notamment : le ratio coût/usage, l'équilibre global de l'offre (niveau, disciplines, degré de spécialisation de la ressource), la présence de texte intégral, et la politique tarifaire du fournisseur.

Pour 2025, les produits désabonnés sont :

- *Ut per literas*
- *In Principio*
- *Emerald Emerging Markets*
- *Case Studies*
- *Naxos Video Library*
- *America History & Life*
- *RILM*
- *Psycarticles*
- *The Economist* (échéance juin 2025)